

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Arrondissement
de THANN

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 11 septembre 2009

Nombre des Conseillers

Elus :

15

En fonction :

15

Présents :

14

Sous la Présidence de M. Raymond HALLER, Maire.

Etaient présents tous les conseillers sauf :
M. Henri SIG, excusé, procuration à Mme Dominique LUTRINGER

Motion de soutien « St-Nicolas »

L'office du Tourisme de Cernay et la région du Vieil Armand attire l'attention des mairies sur les demandes effectuées auprès de l'INPI par les villes de Nancy et de Saint-Nicolas-de-Port (54) afin de protéger le terme « Saint-Nicolas » en inscrivant comme marque les mots « Fête de St-Nicolas » ou « Venue de St-Nicolas ».

La crainte existe que demain tout le monde va faire enregistrer le nom d'une fête traditionnelle et il sera impossible d'organiser une animation dans nos communes sans passer par des marques déposées. Il se dessine ainsi un avenir où tout reposera sur des marques enregistrées, une privatisation et par suite un mercantilisme que personne ne va plus contrôler, au détriment de nos régions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal soutient fermement la démarche entreprise par l'Office du Tourisme de Cernay et la région du Vieil Armand afin de défendre la liberté totale d'utilisation du mot « St-Nicolas ».

POUR EXTRAIT CONFORME
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
RANSPACH, le 03 novembre 2009

Transmis à la Sous-Préfecture
de Thann le :



Le Maire

Raymond HALLER